Image not found or type unknown

Problème stationnement génant

Par **luBD**, le **10/03/2015** à **20:01**

Bonjour,

je vous explique mon problème.

J'habite une rue à sens unique au bout de laquelle il y a une école privée. Le stationnement y est interdit du côté droit.
Mon immeuble se situe côté droit. Et j'ai un garage que je ne peux pas utiliser quand j'en ai le plus besoin, c'est à dire, quand je veux rentrer chez moi après le travail, vers 16h30.

En effet, les gens qui vont amener ou récupérer leurs enfants à l'école se garent systématiquement devant mon garage. Qu'ils se garent du côté droit entre deux immeubles ne me dérange pas, je suis quand même compréhensive. Mais pourquoi se garer devant la dizaine de garages qu'il y a dans cette longue rue?????
Quel exemple pour les enfants !

J'appelle l'école qui multiplie les mots aux parents dans les carnets de liaison mais ne peut rien faire de plus.
J'appelle la police municipale qui ne se déplace pas, sauf quand je menace de crever des pneu. Lorsque les policiers viennent ils ne sortent pas de leur voiture et me disent mot pour mot qu'il y aurait "trop de gens à verbaliser". Bref ils ont sûrement la trouille.

Je multiplie les courriers à la mairie ... aucune réponses.

Je ne sais plus quoi faire.
Suis-je condamnée à être "embêtée" deux fois par jour, quatre jours par semaine?

Par **LEVATITI**, le **10/03/2015** à **21:58**

Bonsoir,

Vous écrivez une lettre recommandée avec AR au Maire, où vous exposer les faits et signalant le manquement de son service de mairie Police Municipale. Si vous n'avez pas reçu de réponse après la réception de votre lettre, vous faite un recours auprès du Préfet en

joignant copie de votre lettre au Maire.

CDT

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés